



**Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de Montréal-Est
du 19 juin 2012 à 17 h 30 tenue en la salle du conseil de l'Hôtel de Ville
situé au 11370, rue Notre-Dame Est**

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Sont présents :

Monsieur Robert Coutu, maire
Madame Monique Major, conseillère – district 2
Madame Sylvie Dauphinais, conseillère – district 3
Monsieur Mario Bordeleau, conseiller – district 4
Monsieur Michel Bélisle, conseiller – district 5
Madame Anne St-Laurent, conseillère – district 6

Est absent :

Monsieur Alain Dion, conseiller – district 1

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR ROBERT COUTU

Sont également présents :

Madame Carole Michelin, Directrice générale adjointe
Monsieur Roch Sergerie, avocat et greffier

Le maire, monsieur Robert Coutu, ouvre la séance à 17 h 40

À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter : la mention « adoptée à l'unanimité » signifie alors qu'il s'agit des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR 1

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 JUIN 2012

CM-201206149

1.1

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 19 juin 2012 tel que ci-après reproduit :

Ouverture de la séance

1 Adoption de l'ordre du jour

1.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 19 juin 2012

9 Personnel

9.1 Nomination du directeur général de la Ville de Montréal-Est

Période de questions relatives à l'ordre du jour

Levée de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PERSONNEL 9

NOMINATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST

CM-201206150

9.1

Considérant que la Ville de Montréal-Est a procédé à un appel de candidatures pour combler la fonction de directeur général de la Ville entre le 2 et le 25 mai 2012;

Considérant que parmi les 47 candidatures reçues, 2 l'ont été hors délai;

Considérant que parmi ces candidats, cinq ont été rencontrés les 4 et 5 juin 2012 par monsieur Robert Coutu, maire, et madame Anne St-Laurent, conseillère.

Considérant que parmi ces 5 candidats, 2 d'entre eux ont été rencontrés par le Conseil de la Ville le 12 juin dernier;

Considérant qu'au terme de ce processus de sélection, la candidature de madame Josée Guy a été retenue par les membres du Conseil.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent
Appuyé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau

Et résolu

De nommer madame Josée Guy à la fonction de directrice générale de la Ville de Montréal-Est; madame Guy bénéficiera, dès son entrée en fonction, le 30 juillet prochain, des avantages sociaux consentis par la Ville de Montréal-Est à ses employés cadres, lesquels sont spécifiés dans le document intitulé *Conditions et avantages offerts aux cadres de direction et aux cadres administratifs de la Ville de Montréal* (adoptés par le comité exécutif le 21 avril 2004 – Résolution CE04 0795 – Modifiés le 20 avril 2005 – Résolution CE05 0727) ainsi que ceux prévus par la *Politique de rémunération des cadres* adoptée par la Ville de Montréal-Est, et ce, sous réserve de ce qui suit :

- le salaire de madame Guy est établi à 128 000 \$ annuellement;
- madame Guy bénéficiera des assurances collectives de la Ville, mais sera exclue du régime d'assurance maladie offert par la Ville; un montant représentant 1 % de son salaire lui sera versée en compensation de cette exclusion;
- madame Guy sera exonérée de contribuer au régime complémentaire de retraite de la Ville de Montréal-Est; un montant représentant 10.67 % de son salaire lui sera versée en compensation de cette exonération;
- madame Guy aura droit à 5 semaines de vacances par année à compter du 1^{er} mai 2013; pour la période du 1^{er} mai 2012 au 30 avril 2013, le nombre de semaines auxquelles elle aura droit sera établi au prorata du nombre de semaines pendant lesquelles elle aura occupé le poste au cours de cette période;

D'autoriser le maire, monsieur Robert Coutu, à signer, au nom de la Ville de Montréal-Est, un contrat de travail qui spécifie, outre les conditions, avantages, exclusion et exonération énumérés ci-dessus, que ce contrat est conditionnel à ce que madame Guy réussisse, à la satisfaction du conseil, une analyse de crédit ainsi qu'un examen médical, qu'elle produise un certificat de bonne conduite, que le terme dudit contrat soit établi comme suit :

- un premier terme de 6 mois fixes à titre de probation débutant le 30 juillet 2012 et se terminant le 31 janvier 2013;
- un second terme de 18 mois fixes débutant le 1^{er} février et se terminant le 30 juillet 2014;

et d'inclure audit contrat que les parties pourront le renouveler pour une période minimale de deux ans.

Sur cette proposition, monsieur le maire appelle le vote :

ONT VOTÉ EN FAVEUR DE LA PROPOSITION : A VOTÉ CONTRE LA PROPOSITION :

M. le maire Robert Coutu
Mme la conseillère Monique Major,
Mme la conseillère Anne St-Laurent,
M. le conseiller Michel Bélisle,
M. le conseiller Mario Bordeleau.

Mme la conseillère Sylvie Dauphinais.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

LEVÉE DE LA SÉANCE

LEVÉE DE LA SÉANCE

CM-201206151

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

De lever la séance.

Le maire, monsieur Robert Coutu, déclare la séance levée à 18 h 55

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
